

Valoriser les compétences des IRP et mobilisation des commissions paritaires régionales

FICHE
ACTION

10

Axe PST 3

Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des PME TPE

Constituer un réseau coordonné d'acteurs de la prévention et mettre en place une offre de services en direction des entreprises

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 3-6

DESCRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

- Poursuivre la montée en compétence des instances représentatives du personnel en agissant sur la qualité de la formation des représentants du personnel ;
- Développer la qualité des expertises mises à disposition des CHSCT dans le cadre d'une régulation améliorée ;
- Mobiliser les commissions paritaires régionales interprofessionnelles mises en place dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi sur l'enjeu des conditions de travail ;
- Conforter le rôle joué dans les territoires par les commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA) et les commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT) du secteur agricole.

Éléments justifiant le choix de cette action en région

Les enjeux liés à la santé au travail nécessitent une implication forte des instances de représentation du personnel internes à l'entreprise et des commissions départementales ou régionales ayant à traiter de ce sujet afin d'appréhender les dits enjeux, de distinguer les priorités et d'identifier les modalités d'actions possibles.

Cette implication est indispensable pour initier et/ou prolonger l'accompagnement qui peut être proposé par les acteurs de la prévention en région.

Points d'appui / leviers repérés

Travail sur la montée en compétences des organismes de formation intervenant auprès des membres de CHSCT et DP initié dans le précédent PRST (dispositif de labellisation).

Travaux de et avec la CPRIA sur la santé au travail.

Travaux des CPHSCT départementales dans le secteur agricole dont le travail de la CPHSCT du Finistère sur la prévention des RPS.

Identification pilote(s) et partenaires

Pilotage : Direccte.

Partenaires : ARACT, Carsat, OPPBTP, SST, partenaires sociaux.

Objectifs donnés à l'action

Conforter le déploiement du dispositif de labellisation des organismes de formation agréés pour la formation des membres de CHSCT.

S'assurer que le droit à la formation des IRP est effectif.

Poursuivre l'accompagnement de la CPRIA sur ses actions de santé au travail.

Accompagner la future CPRI (et les CPHSCT ?) sur l'axe santé au travail.

Méthodologie de conduite de l'action

Renouveler la communication sur le dispositif de labellisation.

Réalisation d'une enquête par l'inspection du travail sur l'effectivité du droit à la formation des IRP dans les entreprises de la région et rappel des obligations en la matière.

Mobilisation des partenaires de l'action sur les accompagnements CPRIA et CPRI.

Calendrier prévisionnel

2016 : communication sur le dispositif de labellisation ; accompagnement CPRIA.

2017 : intervention systématisée de l'inspection du travail sur l'effectivité du droit à la formation et accompagnement de la CPRI.

2018-2020 : poursuite des actions engagées.

Modalités d'évaluation / indicateurs

- Nombre d'organismes de formation labellisés.
- Evolution du nombre de membres de CHSCT formés.
- Nombre d'actions conduites par ou pour les CPRIA et CPRI en santé au travail.